

**Direction Générale**

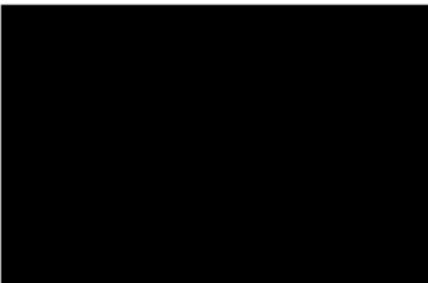
La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

**Service émetteur :**  
Direction Inspection, Contrôle et Evaluation

A

Monsieur Hamid IDIRI  
Directeur  
EHPAD Ravida Brice  
64 rue des Châteaux  
57340 HABOUDANGE

Nancy, le



**Objet : Décision administrative suite à inspection de l'EHPAD Ravida-Brice à HABOUDANGE (57) du 16 février 2023**

**P.J. : Tableau des mesures maintenues.**

Monsieur le Directeur

L'EHPAD Ravida Brice de Haboudange a fait l'objet, le 16 février 2023 d'une inspection dont le rapport, ainsi que les mesures proposées vous ont été transmis le 15 juin 2023.

Conformément au code des relations entre le public et l'administration, je vous ai demandé le 15 juin 2023 de me présenter, dans le délai de 1 mois, vos observations ainsi que les mesures correctrices déjà mises en œuvre. Votre réponse du 12 juillet 2023 est parvenue à mes services.

Je vous prie de trouver ci-dessous, l'analyse des éléments de réponse que vous avez apportés.

**S'agissant des prescriptions en lien avec des écarts majeurs :**

- **Prescription 5 :**

**Les préparations de doses par l'officine doivent faire l'objet d'un contrôle par une IDE. Toute distribution des médicaments par une AS doit être effectuée sous la responsabilité de l'IDE après que cette dernière ait vérifié les préparations**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, une IDE de l'EHPAD Sainte Marie est positionnée les jeudis après-midis à Haboudange ; le jeudi est le jour des livraisons des PDA et elle assure leur vérification.

**Prescription levée**

- **Prescription 6 :**

**Les aides-soignants ne peuvent pas réaliser des glycémies capillaires et les fiches de poste ne doivent pas en faire mention**

Une formation des aides-soignants à la réalisation des glycémies capillaires est prévue suite à la parution du décret du 23 juillet 2021. En attendant, les AS ne réalisent pas ce type d'acte

**Prescription levée**

- **Prescription 7 :**

**Les AES ne doivent pas distribuer des médicaments. Cela ne rentre pas dans leurs missions dévolues**

La direction a demandé aux médecins traitants de mentionner sur l'ordonnance lorsque la distribution des médicaments est considérée comme un acte de la vie courante et possible pour les AES et les AMP

**Prescription levée**

**- Prescription 8 :**

**Les aides-soignants ne doivent pas poser des patchs de morphine. Cela ne rentre pas dans leurs missions dévolues**

Les AS ne sont plus autorisés à poser les patchs de morphine et cela a été rappelé lors de la réunion de direction du 4 juillet 2023

**Prescription levée**

**S'agissant des prescriptions en lien avec des écarts :**

**- Prescription 1 :**

**Finaliser et valider le projet d'établissement commun aux 2 EHPAD**

Le projet d'établissement 2023-2027 sera présenté aux instances prochainement

**Prescription maintenue**

**- Prescription 2 :**

**Mettre à jour le règlement de fonctionnement de l'EHPAD**

Un groupe de travail va travailler sur la mise à jour du règlement de fonctionnement de l'EHPAD

**Prescription maintenue**

**- Prescription 3 :**

**Remettre en route la tenue de commissions de coordination gériatrique**

Le médecin coordonnateur va organiser une réunion de cette commission. Les éléments de preuve seront transmis à l'agence dès qu'ils seront à disposition de la direction de l'établissement

**Prescription maintenue**

**- Prescription 4 :**

**Sécuriser le stockage des consommables dédiés à d'éventuelles épidémies dans le cadre du plan bleu**

Le stockage des consommables du plan bleu a été transféré dans un local sécurisé à la cave. Aucun élément de preuve n'a été transmis

**Prescription maintenue**

**- Prescription 9 :**

**Organiser la coordination infirmière au sein de l'EHPAD**

L'établissement a procédé au recrutement d'une IDEC le 21 août 2023 et assurera 2 demi-journées par semaine à Haboudange. Aucun élément de preuve n'a été transmis

**Prescription maintenue**

**S'agissant des prescriptions en lien avec des remarques majeures :**

**- Prescription en lien avec Remarque 4 (Remarque majeure sécurité des locaux) :**

**Sécuriser la porte du bout du couloir au 1er étage afin d'éviter des chutes dans les escaliers**

Les travaux de mise en sécurité sont en cours d'étude avec le SDIS 57. Les éléments de preuve seront transmis à l'agence en réponse à ce courrier

**Prescription maintenue**

**- Prescription en lien avec Remarque 5 (Remarque majeure sécurité des locaux) :**

**Mettre à disposition des résidents fumeurs, un local sous abri à l'extérieur de l'établissement**

Un abri fumeur a été commandé et sera installé prochainement. Les éléments de preuve seront transmis à l'agence en réponse à cette décision

**Prescription maintenue**

- **Prescription en lien avec Remarque 8 (Remarque majeure Gestion des risques) :**  
**Augmenter le temps dédié d'IDEC au sein de l'EHPAD**  
Une IDEC a été recrutée le 21 août 2023. Les éléments de preuve seront transmis à l'agence.  
**Prescription maintenue**

- **Prescription en lien avec Remarque 17 (Remarque majeure prise en charge médicamenteuse) :**

**Instaurer la gestion des péremptions des médicaments**

Une IDE de l'EHPAD Sainte-Marie est chargée de la vérification des péremptions des médicaments  
**Prescription levée**

- **Prescription en lien avec Remarque 19 (Remarque majeure prise en charge médicamenteuse) :**

**Le coffre à stupéfiants doit être strictement dédié aux médicaments qui font partie de cette liste et il doit disposer une liste de dotation**

Le carnet de prescription, dispensation et administration des stupéfiants est mis en place et il est stocké dans le coffre à stupéfiants. Il n'y a pas de dotation car pas de PUI et la délivrance se fait uniquement sur ordonnance nominative. L'établissement a procédé à l'achat d'un second coffre pour la sécurisation des biens des résidents qui le souhaitent.  
Aucun élément de preuve n'a été transmis à l'agence

**Prescription maintenue**

- **Prescription en lien avec Remarque 20 (Remarque majeure prise en charge médicamenteuse) :**

**Instaurer la traçabilité de la surveillance des températures du réfrigérateur dédié aux médicaments thermosensibles**

Un livret de surveillance des températures du réfrigérateur a été mis en place et ce sont les AS de nuit qui effectuent le relevé, tandis que l'IDE contrôle la traçabilité de ces surveillances

Aucun élément de preuve n'a été transmis à l'agence

**Prescription maintenue**

- **Prescription en lien avec Remarque 24 (Remarque majeure Gestion des risques) :**

**Formaliser les temps de présence de l'IDEC afin qu'elle puisse être tenue informée de l'évolution des résidents au jour le jour**

Une IDEC a été recrutée le 21 août 2023

Aucun élément de preuve n'a été transmis à l'agence

**Prescription maintenue**

**S'agissant des Recommandations :**

- **Recommandation 1 :**

**Formaliser le document de délégation précisant les compétences et les missions du directeur**

Le directeur relève de la fonction publique hospitalière où ce document n'est pas prévu

**Recommandation levée**

- **Recommandation 2 :**

**Formaliser l'organigramme de l'EHPAD**

L'organigramme du 29 juin 2023 a été transmis

**Recommandation levée**

- **Recommandation 3 :**

**Formaliser le document institutionnel relatif à l'organisation des astreintes de direction**

Ce document a été formalisé le 30 juin 2023 et a été transmis

**Recommandation levée**

- **Recommandation 6 :**

**Mettre en place des solutions à l'humidité présente dans la salle de bains**

La VMC de la pièce a été vérifiée et des travaux vont être effectués.

Les éléments de preuve seront transmis à l'agence

**Recommandation maintenue**

- **Recommandation 7 :**

**Rédiger la fiche de poste du médecin coordonnateur**

La fiche de poste a été rédigée le 29 juin 2023

**Recommandation levée**

- **Recommandation 9 :**

**Transmettre les éléments de preuve que l'IDEC a suivi une formation pour assurer cette fonction**

L'IDEC a été recrutée le 21 aout et aucun élément de preuve des formations suivies pour assurer la fonction de coordination n'a été transmis

**Recommandation maintenue**

- **Recommandation 10 :**

**Organiser la présence IDE au sein de l'EHPAD d'Haboudange dans le cadre du projet de soins communs avec l'EHPAD de Vic-sur-Seille**

Une infirmière de l'EHPAD de Vic-sur-Seille assure 2 demi-journées par semaine sur le site d'Haboudange

**Recommandation levée**

- **Recommandation 11 :**

**Élaborer un projet de soins unique aux deux EHPAD de la structure**

Un groupe de travail sera mis en place prochainement. Les éléments de preuve seront transmis à l'agence en réponse à cette décision

**Recommandation maintenue**

- **Recommandation 12 :**

**Poursuivre les recherches de psychologue**

Publication de l'offre mais aucun élément de preuve n'a été transmis

**Recommandation maintenue**

- **Recommandation 13 :**

**Rédiger les fiches de poste des AS**

La fiche de poste des AS a été transmise

**Recommandation levée**

- **Recommandation 14 :**

**Rédiger les fiches de postes des ASH ainsi que pour la personne qui assure l'animation**

Les fiches de poste des ASH et de la personne assurant l'animation ont été transmises

**Recommandation levée**

- **Recommandation 15 :**

**Mener une réflexion afin de diminuer la durée de la période de jeûne nocturne**

Une collation systématique est proposée par l'AS de nuit vers 21H30-22H et cela a été rappelé à la réunion du 4 juillet 2023

**Recommandation levée**

- **Recommandation 16 :**

**Poursuivre les recherches d'un ergothérapeute**

Des offres d'emploi sont publiées à Pôle Emploi mais aucun élément de preuve n'a été transmis

**Recommandation maintenue**

- **Recommandation 18 :**

**Rappeler aux professionnels qu'un réfrigérateur dédié aux médicaments thermosensibles ne doit contenir que ces derniers**

Un rappel a été fait aux professionnels par une note de service et lors de la réunion du 4 juillet 2023

**Recommandation levée**

- **Recommandation 21 :**

**Transmettre le montant du coût journalier des repas**

Le coût journalier des repas est de 6.93 euros par jour et par résident (uniquement pour les denrées)

**Recommandation levée**

- **Recommandation 22 :**

**Évaluer les PPA des résidents et les mettre à jour**

Les PPA vont être mis à jour prochainement et les éléments de preuve seront transmis à l'agence

**Recommandation maintenue**

- **Recommandation 23 :**

**Organiser un temps de transmissions inter équipes**

Une ASH est maintenant présente au temps de transmissions de 14 heures

**Recommandation levée**

- **Recommandation 25 :**

**Mettre en place le tableau de bord des indicateurs qualité, des actions d'amélioration, des fiches-actions et leur suivi**

Un tableau de bord va être mis en place et les éléments de preuve seront transmis à l'agence

**Recommandation maintenue**

- **Recommandation 26 :**

**Inscrire des formations à la gestion de crise sur les futurs plans de formation**

Le plan de formation 2024 intégrera des formations à la gestion de crise. Les éléments de preuve seront transmis à l'agence

**Recommandation maintenue**

- **Recommandation 27 :**

**Rédiger les fiches-actions en lien avec le plan bleu**

Un travail sera réalisé prochainement et les éléments de preuve seront transmis à l'agence

**Recommandation maintenue**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Il vous appartiendra d'adresser les éléments justificatifs en relation avec cette décision à la Délégation Territoriale de la Moselle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Signé électroniquement par  
: Frédéric REMAY  
Date de signature :  
05/12/2023  
Qualité : Directeur Général  
Adjoint Métiers - Frédéric  
REMAY

La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est  
Virginie CAYRE

**Copie :**

- DA
- DT 57

**LISTE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS MAINTENUES A L'ISSUE DU CONTRADICTOIRE  
EHPAD RAVIDA BRICE A HABOUDANGE  
INSPECTION DU 16 FEVRIER 2023**

**Prescriptions en lien avec les constats déclinés en écarts maintenues**

<b>Prescriptions</b>		<b>Délai de mise en œuvre</b>
P 1	Finaliser et valider le projet d'établissement commun aux 2 EHPAD	6 mois
P 2	Mettre à jour le règlement de fonctionnement de l'EHPAD	6 mois
P 3	Remettre en route la tenue de commissions de coordination gériatrique	6 mois
P 4	Sécuriser le stockage des consommables dédiés à d'éventuelles épidémies dans le cadre du plan bleu	Immédiat
P 9	Organiser la coordination infirmière au sein de l'EHPAD	3 mois

### **Prescriptions en lien avec les constats déclinés en remarques majeures**

<b>Prescription</b>		<b>Délai de mise en œuvre</b>
En lien avec Remarque 4 Remarque majeure sécurité des locaux	Sécuriser la porte du bout du couloir au 1er étage afin d'éviter des chutes dans les escaliers	Immédiat
En lien avec Remarque 5 Remarque majeure sécurité des locaux	Mettre à disposition des résidents fumeurs, un local sous abri à l'extérieur de l'établissement	3 mois
En lien avec Remarque 8 Remarque majeure Gestion des risques	Augmenter le temps dédié d'IDEC au sein de l'EHPAD	Immédiat
En lien avec Remarque 19 Remarque majeure prise en charge médicamenteuse	Le coffre à stupéfiants doit être strictement dédié aux médicaments qui font partie de cette liste et il doit disposer une liste de dotation	Immédiat
En lien avec Remarque 20 Remarque majeure prise en charge médicamenteuse	Instaurer la traçabilité de la surveillance des températures du réfrigérateur dédié aux médicaments thermosensibles	Immédiat
En lien avec Remarque 24 Remarque majeure Gestion des risques	Formaliser les temps de présence de l'IDEC afin qu'elle puisse être tenue informée de l'évolution des résidents au jour le jour	Immédiat

**Recommandations en lien avec les constats déclinés en remarques maintenues**

<b>Libellé de la recommandation</b>		<b>Délai de mise en œuvre</b>
R6	Mettre en place des solutions à l'humidité présente dans la salle de bains	6 mois
R9	Transmettre les éléments de preuve que l'IDEC a suivi une formation pour assurer cette fonction	1 mois
R11	Élaborer un projet de soins unique aux deux EHPAD de la structure	6 mois
R12	Poursuivre les recherches de psychologue	31/12/2023
R16	Poursuivre les recherches d'un ergothérapeute	31/12/2023
R22	Évaluer les PPA des résidents et les mettre à jour	6 mois
R25	Mettre en place le tableau de bord des indicateurs qualité, des actions d'amélioration, des fiches-actions et leur suivi	31/12/2023
R26	Inscrire des formations à la gestion de crise sur les futurs plans de formation	31/12/2023
R27	Rédiger les fiches-actions en lien avec le plan bleu	6 mois